

le service information



► SON PRINCIPE

Etre à votre écoute pour comprendre vos besoins.
Mettre à votre disposition les informations relatives à l'emploi des personnes handicapées.
Vous présenter les aides et vous mettre en relation avec les acteurs susceptibles de vous être utiles dans vos démarches en faveur de l'emploi.

-

► CE QU'IL VOUS APPORTE

Tout élément législatif portant sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées.
Les aides mobilisables pour l'insertion : aides publiques, aides de l'Agefiph,....
Les dispositifs d'intervention existants, les acteurs en présence et leurs rôles respectifs.
Les aides et les appuis spécialisés par type de handicap.

-

► LES BÉNÉFICIAIRES DE CE SERVICE

Toute entreprise de droit privé.

-

► LES ENGAGEMENTS DU CONSEILLER ALTHER À VOTRE ÉGARD

Une continuité de service les jours ouvrés et dans des horaires compatibles avec votre activité.
Un temps de réponse rapide (2 jours ouvrés maximum).
Une mise à disposition des informations et documentations utiles.
Une veille documentaire.
Une mise en relation avec les opérateurs appropriés pour votre situation.

-



Pour trouver le prestataire Alther le plus proche, www.agefiph.fr ou 08 11 37 38 39
(de 9h à 18h, prix d'un appel local depuis un poste fixe)